

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20230406_5 du 6 avril 2023

Direction des Finances

L'an deux mille vingt trois, le six avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 31 mars 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Solange MARTELLACCI.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 7

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Michel BAARSCH - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Clément DELORME

Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Claire BELLISSEN

Cédric BARBIERO pouvoir à Tassadit BELLABAS

Jean-Louis CLAUDE pouvoir à Patricia DAUVERGNE

Anne PASTUREL pouvoir à Louis PROTON

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clotilde POUZERGUE

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Philippe SOUCHON

ABSENT(ES) :

Anne-France ARGANS

Objet : Budget général - Budget primitif pour l'exercice 2023

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29, L2311-1, L2311-2, L2311-5, L2312-1, L2312-2, L2312-3 et L2312-4;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 29/03/2023

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2023 présente les équilibres synthétiques suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
REELLES	27 520 596,00	31 598 483,32
ORDRE	6 619 776,00	141 900,00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		2 399 988,68
TOTAL	34 140 372,00	34 140 372,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
REELLES	9 317 075,00	3 017 402,36
ORDRE	141 900,00	6 619 776,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	178 203,36	
TOTAL	9 637 178,36	9 637 178,36

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2023	43 777 550,36	43 777 550,36
--------------------------------------	----------------------	----------------------

Ainsi qu'évoqué lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 lors du Conseil Municipal du 2 mars dernier :

Les recettes de fonctionnement intègrent principalement, d'une part, l'impact de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) à +7,10 % sur les bases fiscales communales et, d'autre part, l'affectation du résultat 2022 rendu exceptionnel du fait d'une recette conjoncturelle de fin d'année relative à un rééquilibrage fiscal opéré par l'État et évoqué lors de la présentation du compte administratif 2022.

Les dépenses de la section de fonctionnement intègrent principalement en année pleine l'impact de l'inflation sur les charges générales et notamment les postes de matières premières et de l'énergie, d'une part, ainsi que celui de l'évolution du point d'indice intégré dans le budget depuis juillet 2022.

Les recettes d'investissement sont principalement marquées par des recettes de subventions à hauteur de près de 1,4M€ : 925k€ de recettes intégrées dans les restes à réaliser et 464k€ de recettes prévues.

Enfin les dépenses d'équipements s'élèvent à près de 5,05M€ hors restes à réaliser qui sont valorisés pour leur part à près de 1,7M€, soit un total de dépenses d'équipements prévus pour 2023 à un peu plus de 6,7M€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Joëlle SECHAUD

APPROUVE le budget primitif 2023 ;

APPROUVE la maquette budgétaire annexée au présent rapport ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 069-216901496-20230406-20230406_5-DE



DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt trois, le six avril
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

Le secrétaire de séance
Solange MARTELLACCI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).